

Diagnosticteur Immobilier

RNCP11921 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	232
Code(s) ROME	F1103
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande

Certificateur(s)

Ginger Formation

<http://www.ginger-formation.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le diagnosticteur immobilier intervient notamment dans les transactions immobilières (vente et location). Il réalise les diagnostics immobiliers obligatoires (amiante, plomb, termites, gaz, électricité, DPE, ...) et rédige les rapports.

Il est capable de prendre en charge d'autres missions telles que le contrôle des installations d'assainissement non collectif, l'état des risques naturels et technologiques, le mesurage des logements (loi Carrez), ...

Au delà de la réalisation des diagnostics réglementaires obligatoires, le diagnosticteur peut développer des activités de conseil et d'assistance auprès de ses clients dans des domaines tels que les économies d'énergie par exemple.

Le diagnosticteur peut exercer son métier en qualité de salarié ou de manière indépendante. Depuis le 1er novembre 2007, toute personne souhaitant exercer ce métier doit se former et faire valider ses compétences par un organisme de certification accrédité par le COFRAC.

La profession s'articule autour de quatre exigences : compétence, indépendance, impartialité et obligation d'assurance (Responsabilité civile professionnelle).

Dans le cadre de son métier, le diagnosticteur immobilier doit être capable de :

- * Définir le champ d'une mission de diagnostic en fonction des objectifs du client et du type de bien immobilier.
- * Réaliser les diagnostics avec méthode et dans le respect de la réglementation.
- * Rédiger des rapports clairs et conformes à la réglementation.
- * Le diagnosticteur immobilier doit être capable d'organiser son action commerciale et de présenter son offre de service à son client.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- 1- Définir une mission de diagnostic réglementaire et / ou proposer une mission complémentaire de conseil, d'assistance ou de diagnostic non obligatoire.
- 2- Conduire une mission de diagnostic avec méthode. Réaliser les diagnostics réglementaires en prenant en compte les particularités techniques : amiante, plomb, termites, gaz, électricité, DPE, ... Réaliser des missions complémentaires d'assistance et de conseil.
- 3- Rédiger des rapports conformes à la réglementation. Elaborer le Dossier de Diagnostics Techniques (D.D.T.).
- 4- Organiser son action commerciale. Présenter son offre de service au client.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le diagnostiqueur immobilier exerce son activité dans les secteurs de l'immobilier et du bâtiment. Il est indépendant ou salarié.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Diagnostiqueur immobilier

Opérateur de diagnostic immobilier

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 637 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en génie civil, construction et bois (31 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 136
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	1 %
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le Responsable pédagogique et 4 professionnels

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP26150

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

GINGER FORMATION (Siège)

12 avenue Gay Lussac
78990 ELANCOURT
www.ginger-formation.fr
Tél GINGER FORMATION : 01 30 85 21 00
Mail : formation@gingergroupe.com
Legifrance pour les textes réglementaires relatifs aux diagnostics immobiliers.
Ginger Formation

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11921/>